VAUCLUSE.FR

Tout faire pour éviter le placement des enfants en situation de fragilité

La protection de l’enfance est un enjeu majeur auquel le Département de Vaucluse doit répondre, dans un contexte de saturation de ses dispositifs qui découle de l’augmentation sensible ces dernières années du nombre de foyers concernés. Fruit d’un travail collectif mené avec l’ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l’enfance et du secteur médico-social, le schéma départemental Enfance Famille 2023-2028 a été adopté ce 29 mars par l’assemblée départementale. Un document-cadre qui obéit à une philosophie simple : tout faire pour éviter qu’une situation de fragilité ne se transforme au final en placement de l’enfant. L’objectif de ce schéma est d’abord de renforcer le soutien aux familles, là où elles sont, et avec ce qu’elles sont, en repérant au plus tôt les signes d’alerte, de la grossesse jusqu’aux 18 ans des enfants. Et dans les cas où les fragilités multiples des familles ne peuvent permettre d’éviter un placement des enfants, le

SÉANCE
PUBLIQUE

Retour sur l’Assemblée

départementale du 29 mars
2024
Publié le 29 mars 2024

Vaucluse
Chargement...

.

schéma Enfance famille prévoit également des actions spécifiques pour diversifier les propositions d’accompagnement des enfants, qui sont pour certains très vulnérabilisés par la violence qu’ils ont vécue. Autrement dit, l’ambition de ce schéma est de faire du sur-mesure, pour que ce soit toujours l’intérêt supérieur de l’enfant qui prime.

A travers « Vaucluse Ambition », le Département aide les communes

Avec son contrat « Vaucluse Ambition2023-2025 », le Département de Vaucluse renouvelle son soutien financier aux 151 communes vauclusiennes afin de favoriser un développement des territoires. « Vaucluse Ambition » mobilise ainsi plus de 28 M€ pour soutenir l’émergence et la réalisation de projets s’inscrivant dans une démarche de transition écologique, mais aussi visant à favoriser l’attractivité du territoire et l’amélioration des services et équipements communaux. Le soutien du Département se traduit, notamment, par une aide d’un montant total de 830 448 €, adoptée lors de la séance publique du 29 mars 2024. Cette aide concerne cinq communes qui ont formalisé leur contrat. Il s’agit des communes de Carpentras, Mazan, Rasteau, Sannes et Saint-Saturnin-les-Avignon. Les projets soutenus ont ainsi trait au cadre de vie avec, par exemple, la création d’un îlot de fraicheur et la requalification du square Pasculin à Carpentras, l’aménagement du cœur de ville de Rasteau ou encore des travaux de rénovation énergétique dans les locaux de la police municipale de Mazan. L’aide départementale permet aussi d’apporter un soutien financier aux communes de Blauvac, Cairanne et Châteauneuf-du-Pape, dans le cadre, cette fois, d’un avenant au contrat déjà engagé.

Renouvellement de l’expérimentation cumul RSA

Favoriser le retour vers l’emploi, c’est l’objectif des nouvelles mesures gouvernementales, s’inscrivant dans la réforme de l’accompagnement des allocataires du RSA. Ces expérimentations sont déployées avec le soutien financier du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, et engagées avec les Départements et France Travail, pour accompagner de le retour à l’emploi de 100% des allocataires du RSA en leur proposant notamment 15h d’activité hebdomadaire rémunérées, tout en continuant à percevoir le RSA, de manière à retrouver progressivement le chemin de l’emploi. Ce dispositif a connu, en 2023, un réel succès puisque 260 demandes ont été adressées au Département dans les secteurs de l’agriculture, de l’hôtellerie-restauration ou encore des services à la personne. 228 personnes ont ainsi bénéficié de ce dispositif, qui est donc renouvelé pour l’année 2024 avec, à la clé, de nouveaux secteurs d’activité concernés : tourisme saisonnier et BTP.

.

Aménagements cyclables : aide à la création d’une voie verte à L’Isle-sur-la-Sorgue

Le Département de Vaucluse est une terre de vélo, comme en témoignent les trois véloroutes qui maillent le territoire : ViaRhôna, Via Venaissia et véloroute du Calavon. Au total, 160 km de véloroutes, qui constituent un formidable terrain de jeu pour tous les Vauclusiens mais aussi un véritable outil de développement touristique et économique. Mais l’action du Département en matière d’aménagements cyclables ne s’arrête pas là. A L’Isle-sur-la-Sorgue, la création d’une voie verte (réservée aux cyclistes, piétons et rollers), située à proximité de la gare routière et rejoignant la RD 901 (entre le Thor et L’Isle-sur-la-Sorgue) s’inscrit dans la stratégie départementale. L’assemblée départementale a voté une subvention d’un montant de 40 500 € pour l’aménagement d’une portion de 900 mètres de voie verte. Objectif : favoriser les déplacements au quotidien sur cet axe situé au cœur d’une zone touristique.

Plan départemental pour la ressource en eau : un soutien aux acteurs publics

Elaboré à la suite des Etats généraux de l’eau organisés en décembre 2022 par le Département, le Plan départemental d’action de la ressource en eau s’article autour de cinq axes prioritaires : mieux connaître l’état des ressources en Vaucluse, garantir l’accès à l’eau potable, favoriser les économies d’eau, mieux protéger les rivières et les milieux humides, sans oublier un accent porté à l’innovation. Une dynamique qui se traduit aussi par un soutien financier du Département, à hauteur de 4 M€ sur la période 2023 à 2028. C’est dans ce cadre que l’assemblée départementale a voté un appel à projets « Actions d’économies d’eau dans les collectivités et établissements locaux de Vaucluse », sur la période 2024-2028. Celui-ci fait directement référence à l’axe 3 du plan départemental autour du thème « Economiser ». L’occasion de soutenir financièrement les collectivités dans la mise en place de projets permettant d’agir concrètement et de faire des économies d’eau. L’éventail des projets et des actions pouvant faire l’objet d’une aide financière est large : diagnostics et études en vue de réaliser des travaux, achats de matériels visant à réduire les consommations en eau dans des bâtiments (récupérateurs d’eau, WC double chasse…) ou pour des espaces verts (goutte à goutte, suivi en temps réel des débits…) mais aussi le soutien aux opérations innovantes.

Sapeurs-pompiers volontaires : les agents du Département montrent l’exemple

Les sapeurs-pompiers volontaires jouent un rôle de premier plan et représentent 80% des effectifs des centres de secours en France. Le Département compte dans ses rangs 21 sapeurs-pompiers volontaires, qui bénéficient d’un aménagement de leurs horaires de travail. Concrètement, le Département leur accorde 12 jours d’autorisations spéciales par an, pouvant être utilisées aussi bien pour des missions opérationnelles que pour des sessions de formation.

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.